

Audience de la CNARELA au ministère de l'Éducation nationale le 5 février 2018

La CNARELA, représentée par François Martin, président, et Hélène Frangoulis, vice-présidente, a été reçue en audience, pendant une heure, au ministère de l'Éducation nationale, par M. Christophe Kerrero, Directeur de Cabinet, accompagné de deux membres du Cabinet, Madame Isabelle Bourhis (conseillère chargée des partenariats et de la vie scolaire) et Monsieur Mathieu Lahaye (conseiller chargé des discours, de la mémoire, de la culture et des langues régionales), d'un représentant de la DGESCO et des deux auteurs du rapport « Les Humanités au cœur de l'École », Monsieur Pascal Charvet, Inspecteur général honoraire, et Monsieur David Bauduin, IA-IPR.

M. Christophe Kerrero tient un propos préliminaire. Il rappelle que le ministre est attentif à l'essor des humanités classiques. Son premier geste, en effet, a été de renforcer les horaires de latin en 4^e et en 3^e, en les portant à 3h chacun ; il a confié une mission à Pascal Charvet, Inspecteur général honoraire, et David Bauduin, IA-IPR ; une circulaire a été publiée au Bulletin Officiel du 25 janvier 2018. Le Directeur de Cabinet affirme que le latin fait partie de notre histoire et de notre langue. Il déclare ensuite que le latin, présenté dernièrement comme élitiste, ne l'est en réalité plus depuis longtemps. L'ambition affichée par le ministère est bien de faire progresser le nombre d'élèves qui étudient cette langue ancienne, qui s'inscrit dans un projet plus large de société. Il insiste ensuite sur le rapport « Les Humanités au cœur de l'École », pour souligner la nécessité d'avoir le plus tôt possible, dans la scolarité, des repères dans la langue (à travers un travail sur l'étymologie en particulier). Il rappelle également l'importance de l'apprentissage du latin comme langue, un apprentissage qui doit être poursuivi au lycée. Il sert en particulier à consolider les connaissances grammaticales qui mériteraient aujourd'hui d'être renforcées à tous les niveaux. Les effectifs de rentrée 2017 en latin progressent ; les amplifier encore à la rentrée prochaine reste l'objectif principal du ministère. Il s'agit de familiariser au plus tôt les élèves avec l'histoire de la langue. Il fait remarquer que tout n'est pas idéal actuellement, que des problèmes idéologiques persistent (le latin étant ciblé comme un ennemi de classe) et que la reconquête sera longue. Il encourage enfin les collègues à ne pas rester sur un mode défensif mais à poursuivre sur un mode offensif, en montrant toujours les avantages de l'étude du latin.

La CNARELA regrette que le propos préliminaire n'ait mentionné le grec ancien à aucun moment. Elle rappelle que les effectifs dans cette langue ancienne, à la rentrée 2017, sont en baisse (-1100 élèves) et que seule une volonté politique permettra d'y remédier. **Elle insiste pour que les groupes qui existent ne soient pas supprimés, en latin comme en grec ancien, à la rentrée 2018.**

La CNARELA remercie le Directeur de Cabinet pour la rapidité avec laquelle l'audience a été accordée. Cela montre que le ministère est attentif à la situation actuelle. La CNARELA aurait aimé parler de la promotion des langues anciennes : les ARELA la mettent en œuvre en s'engageant dans de nombreuses actions pour inciter les plus jeunes à suivre les enseignements de LCA. Mais l'heure est grave, et les collègues sont en ce moment trop pris à la gorge à cause de la formulation des textes officiels. En effet, malgré nos tentatives pour alerter le ministre lors de notre audience du 26 septembre 2017, rien n'a changé : la situation connue sous l'ancienne ministre, Najat Vallaud-Belkacem, persiste dans de nombreux établissements et parfois s'aggrave (1h par niveau du cycle 4 dans certains collèges lors des discussions en commission permanente, dans les académies de Toulouse, de Rennes et de Créteil par exemple). Les horaires dans les lycées ne sont que trop rarement respectés. Le nouvel arrêté du 16 juin 2017, qui rétablit les horaires en 4^e et en 3^e à 3h, n'est pas souvent pris en compte par les chefs d'établissement (il est parfois même totalement ignoré) ; la circulaire n°2018-012 publiée au BO du 25 janvier 2018 n'est toujours pas diffusée dans plusieurs académies par les IA-IPR auprès des professeurs de Lettres classiques et des chefs d'établissement n'en avaient pas pris connaissance plusieurs jours après sa publication. Souvent, elle est considérée comme n'ayant aucune valeur. Elle a le mérite d'apporter aux collègues une bouffée d'oxygène, comme la CNARELA en a fait état dans un communiqué de presse commun avec d'autres associations littéraires engagées à

ses côtés (APFLA-CPL, APLAES, APLettres, Sauver les Lettres et Sauvegarde des enseignements littéraires). En outre, elle a fait tomber les masques de certaines directions qui refusent son application. La CNARELA n'a pas tenu à perdre de temps pendant cette audience sur les propos scandaleux diffusés par le principal syndicat des personnels de direction à ses adhérents. Ils ne peuvent que créer des tensions inacceptables dans les équipes qui devraient travailler dans un climat apaisé.

La CNARELA fait part de la profonde lassitude des professeurs de Lettres classiques. **Elle demande une déclaration officielle du ministre dans les jours qui viennent pour donner des assurances aux collègues** : la CNARELA est persuadée de la volonté réelle du ministre de porter un projet fort pour le latin et le grec ancien mais elle attend un soutien réaffirmé de sa part. **Elle redemande la réécriture de l'arrêté du 16 juin 2017 (suppression de l'expression « dans la limite de » ; précision derrière l'appellation « LCA » de « latin et/ou grec ancien » ; horaires actuels de 7h pour le latin et de 3h pour le grec ancien sur le cycle 4, soit 10h au total actuellement)**. Elle rappelle que cette réécriture seule ne permettra pas d'atteindre les objectifs pourtant fixés par le ministère d'ouverture des LCA à tous les élèves. Aussi **insiste-t-elle encore une fois pour obtenir le fléchage des horaires** afin que le latin et le grec ancien ne dépendent plus de la marge et soient offerts avec l'horaire complet. La CNARELA souligne que les langues anciennes sont en concurrence avec les autres enseignements facultatifs, auxquels s'est rajouté récemment un enseignement de chorale (entre 1h et 2h), alors que la dotation complémentaire n'a pas été augmentée et qu'elle ne permet déjà pas de financer les dédoublements nécessaires et les autres options.

La CNARELA rappelle que le projet de replacer les humanités au centre de l'enseignement est largement porté par le ministre mais qu'il s'agit aussi d'une volonté présidentielle fortement affirmée. Malheureusement, la réalité sur le terrain ne permet pas actuellement de constater une véritable amélioration. La CNARELA fait part du désarroi des collègues et du mépris manifesté par certains personnels pour plus de 500 000 élèves qui étudient le latin et le grec ancien. Certains syndicats d'enseignants ont d'ailleurs publié des communiqués pour en faire état.

La CNARELA demande instamment au ministère de mettre un terme à une situation intolérable, tant pour les professeurs que pour les élèves. L'autonomie des établissements a montré ses limites encore une fois. La CNARELA aimerait savoir ce que prévoit concrètement le ministre.

La CNARELA prend l'exemple d'un établissement de l'académie de Toulouse (collège Salinis, Auch) où les 7h de latin sont présentées comme un maximum, ce qui a pour conséquence une diminution sans aucune limite.

Le Directeur de Cabinet informe la CNARELA qu'il a été alerté sur certains cas et se veut rassurant. **Il affirme que la rentrée se prépare sur un temps long et que rien n'est définitif après le vote du CA. Des réajustements sont en effet possibles et la parole du ministre sera respectée.** Le dialogue doit être réengagé entre le ministère, les académies et les établissements. **Le ministère assure que tout a été fait pour que le latin soit rétabli selon l'arrêté du 16 juin 2017 (1h-3h-3h) et que les moyens ont été donnés aux académies.** Christophe Kerrero assure qu'il faudra rétablir les horaires prévus et qu'à cette fin, deux solutions sont possibles : des préconisations claires et un fléchage des horaires - mais ce système témoignerait selon lui d'une défiance vis-à-vis du terrain ; il n'est donc pas prévu de prendre de telles mesures, sauf si les situations n'évoluent vraiment pas. Le ministère préfère s'engager dans un travail de dialogue pour que les académies fassent le nécessaire. Une réunion avec les secrétaires généraux des académies a eu lieu pour évoquer certains points et le travail est fortement engagé actuellement. **Les chefs d'établissement doivent appliquer les textes ministériels.**

La CNARELA souligne que la défiance vis-à-vis du terrain est parfois justifiée et que la seule solution est de flécher les horaires et d'avoir un arrêté qui lève toute ambiguïté. **Christophe Kerrero garantit à la CNARELA une fois encore que les effectifs de la rentrée 2018 seront en hausse.**

Pascal Charvet intervient sur l'expression « dans la limite de » qui pose bien problème dans l'arrêté. Il a constaté les dérives qu'elle entraînait et il insiste pour que les textes soient très clairs.

Le Directeur de Cabinet précise que le ministre a pris des engagements et qu'il les tiendra.

Isabelle Bourhis souligne que le CA de février porte principalement sur la création ou la suppression des postes. La ventilation des moyens peut encore évoluer jusqu'à la fin de l'année.

La CNARELA rappelle qu'elle est bien consciente que des ajustements sont possibles jusqu'en fin d'année mais que **le maintien des postes n'attend pas**. Elle donne un exemple de la suppression du seul poste de Lettres classiques dans un lycée de l'académie de Montpellier (Lycée Rosa Luxemburg, Canet-en-Roussillon) qui prévoit de faire assurer les heures par un collègue venu d'un autre établissement. Elle dénonce également les décisions inacceptables dans un collège REP de l'académie de Paris (collège Boris Vian) qui impose - avec le soutien d'une IA-IPR - le partage des 5h de latin entre le seul professeur de Lettres classiques de l'établissement et un professeur de Lettres modernes.

Lorsqu'un établissement possède un seul poste de Lettres classiques, la CNARELA demande instamment qu'il soit impossible de le supprimer : il en va de l'avenir des enseignements de latin et de grec ancien. Les élèves qui ont commencé leur apprentissage dans un cycle doivent pouvoir le poursuivre dans les meilleures conditions, avec des personnels qualifiés.

Le ministère assure encore une fois que des réajustements auront lieu. Il privilégie le dialogue avant d'engager une « épreuve de force ».

À l'écoute des cas qui lui sont signalés, le Directeur de Cabinet propose à la CNARELA de lui communiquer tous les exemples de postes en danger, car il sait que la situation est urgente. Il l'incite également à faire part des difficultés de l'application des horaires de l'arrêté du 16 juin 2017. La CNARELA a déjà de nombreux exemples à fournir mais incitera les collègues à témoigner très largement.

La CNARELA insiste pour que les propos tenus lors de cette audience soient officialisés par une annonce du ministre car elle sait que le compte rendu d'audience d'une association n'a aucune valeur juridique. Elle rappelle les interprétations divergentes des textes entre le cabinet de l'ancienne ministre et l'ancienne DGESCO. Elle signale également que l'ouverture à *tous* n'est pas négociable. Isabelle Bourhis affirme à ce moment que notre interprétation de « tous » n'est peut-être pas celle qui convient : il existerait un *tous* « social » et un *tous* « numérique ». Le *tous* « numérique » engage nécessairement des moyens supplémentaires. Le Directeur de Cabinet précise toutefois que l'aspect quantitatif n'est pas négociable et que les effectifs de latin doivent progresser. Les chefs d'établissement s'engagent dans une discussion avec leur supérieur hiérarchique, mais le ministère veillera à ce que les 3h de latin rétablies par le ministre en juin en 4^e et en 3^e soient effectives. **Il fait remarquer que le latin est une priorité du ministère** et qu'il faut du temps pour que l'ambition ministérielle soit déployée. Cela prendra plusieurs années.

La CNARELA tient à souligner qu'il ne faut pas négliger l'enseignement du grec ancien en 3^e. Il était en effet déjà particulièrement menacé à la rentrée 2017, mais l'est tout autant en 2018 : on évoque la suppression de son enseignement dans un collège de l'académie de Créteil (collège Les Closeaux, Rungis). La CNARELA insiste sur l'attractivité de cette langue auprès des jeunes élèves et souligne les bons taux de poursuite au lycée ces dernières années. Elle ne veut pas que cette dynamique cesse. Le sondage lancé depuis une dizaine de jours par la CNARELA, qui a déjà reçu plus de 240 réponses, montre que le maintien ou l'ouverture du grec ancien ne sera pas possible dans plus de 65% des collèges ; de plus, son horaire, théoriquement de 3h, ne sera pas appliqué dans 93% des cas. La seule bonne nouvelle se situerait au niveau de l'ouverture du nombre de groupes de latin en fonction de la demande (76% des collèges), mais la CNARELA déplore que les 7h prévues par l'arrêté ne soient respectées que dans 25% des mêmes établissements.

Le Directeur de Cabinet dit qu'il faut s'appuyer sur la politique ministérielle.

La CNARELA rétorque que sans moyens, les annonces restent caduques. Elle est persuadée de la bonne volonté du ministre mais attend des actes et elle est prête à redemander une audience à l'Élysée pour faire état des difficultés de terrain dont elle a connaissance alors que les engagements de Jean-Michel Blanquer sont très clairs.